



AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MADAME CHANTALE RAMSAY,
DIRECTRICE GÉNÉRALE & GREFFIÈRE TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ.**

Que les membres du conseil, lors d'une session ordinaire qui sera tenue le lundi 2 novembre 2026 à 19h au 12, rue Hôtel-de-Ville à Tingwick statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Morcellement d'un terrain qui aura pour effet de créer un lot dont la largeur est de 41.17 m au lieu du 30 m minimum requis par le règlement de lotissement

Cette demande est localisée comme suit :
2709, rang 6

Toute personne ou organisme intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation.

DONNÉ à Tingwick ce 8^{ième} jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-six.

Chantale Ramsay
Directrice générale & greffière trésorière

.....

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidente à Tingwick certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau administratif et sur le site internet de la municipalité de Tingwick, le huitième jour du mois d'octobre 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8^e jour d'octobre de l'an deux mille vingt-six.

Chantale Ramsay
Directrice générale & greffière trésorière